

Admissibilité

Les écoles publiques du Manitoba offrant le programme français, anglais ou d'immersion française à des élèves de la maternelle à la 12^e année sont admissibles. Nous encourageons les écoles publiques des régions urbaines, rurales et du Nord à faire demande.

Les projets seront sélectionnés et les écoles concernées recevront un montant maximal de 2000 \$. La mise en œuvre du projet doit être terminée au cours de l'année scolaire 2020–2021.

À noter

- Seulement une demande par école sera acceptée pour l'année scolaire en cours.
- Les lave-vaisselle, la vaisselle, les stations de remplissage de bouteilles d'eau, les tablettes et autres appareils technologiques, les frais de conférenciers et les projets de plantation d'arbres ne sont pas admissibles.
- Les écoles qui souhaitent poursuivre des projets de plantation d'arbres doivent présenter une demande dans le cadre du Programme d'amélioration forestière de Manitoba Hydro. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web de Manitoba Hydro à www.hydro.mb.ca.
- Les écoles qui ont reçu cette subvention en 2018 ou 2019 ne sont pas admissibles en 2020.
- La subvention ne doit pas servir à défrayer les coûts de salaires, d'honoraires ou de rémunération.
- Les projets ayant une composante de jardinage doivent prévoir l'entretien au courant de l'été.

Critères de sélection

Les projets d'Éducation au développement durable (ÉDD) doivent :

- Envisager le sujet du point de vue du développement durable en incorporant des perspectives sociales, environnementales et économiques, en lien avec les programmes d'études du Manitoba.
- Permettre aux élèves de participer de manière collaborative à l'établissement des objectifs et au travail de planification.

- Être de nature interdisciplinaire; cela sous-entend qu'idéalement au moins deux enseignants spécialisés dans des domaines différents collaborent afin de planifier et d'enseigner un thème de développement durable.
- Avoir un lien avec le milieu local et faire participer les élèves à la vie de leur collectivité.
- Permettre aux élèves d'analyser des questions et de prendre des décisions se traduisant par des actions concrètes pour un avenir viable.
- Inclure un plan d'évaluation du projet.

Processus de demande

Les formulaires de demande sont publiés en ligne à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.mb.ca/m12/dev_durable/index.html.

La date limite de présentation des demandes est le 28 février 2020.

Un comité de sélection composé de membres du personnel du Ministère étudiera les demandes. Les écoles dont les demandes ont été acceptées seront avisées en avril 2020.

Veillez envoyer vos demandes à :

Subventions pour l'éducation au développement durable
Éducation Manitoba
Bureau de l'éducation française (BEF)
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Courriel : Daniele.Dubois-Jacques@gov.mb.ca
Pour obtenir plus de renseignements, prière de communiquer avec le Bureau de l'éducation française au 204 945-6620, ou sans frais au 1 800 282-8069, poste 6620.

Aide à la planification

Le personnel du Ministère fournira aux bénéficiaires de la subvention un appui à la planification des projets

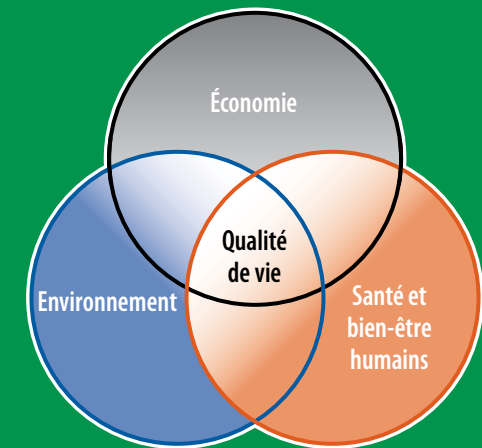
en adressant des sujets tels que :

- la planification interdisciplinaire;
- les ressources pour l'éducation au développement durable;
- des stratégies pour motiver et engager les élèves à la prise de décision.

Remarque : Un rapport sommaire devra être déposé au plus tard le 31 mai 2021.

Subventions du Manitoba pour l'éducation au développement durable

Travaillons ensemble
pour un avenir viable
de la maternelle à la 12^e année



Êtes-vous un enseignant ou une enseignante de la maternelle à la 12^e année? Désirez-vous préparer les élèves à vivre sur Terre selon les principes du développement durable?

Aimeriez-vous que vos élèves deviennent des décideurs avertis et responsables? Aimeriez-vous leur offrir des occasions d'assumer activement leur rôle de Canadiens et Canadiennes et de contribuer au **bien-être social, environnemental et économique** maintenant et dans l'avenir? Si c'est le cas, nous vous encourageons à faire une demande de subvention qui vous aidera à atteindre ces objectifs.

Les subventions

Éducation Manitoba continue d'offrir les subventions pour promouvoir l'éducation au développement durable dans les salles de classe. Le Ministère désire appuyer les écoles où les enseignants sont prêts à collaborer pour planifier et enseigner des thèmes axés sur le développement durable. Dans le cadre de ce programme de subventions, les écoles pourront recevoir un montant maximal de 2000 \$ pour couvrir leurs dépenses, notamment les coûts liés aux absences autorisées des enseignants, les frais de développement professionnel et le coût des ressources d'enseignement et d'apprentissage nécessaires à l'éducation au développement durable. Le personnel du Ministère fournira aussi aux écoles un appui à la planification des projets.

Les objectifs du programme de subventions sont les suivants :

- 1) Appuyer les écoles pour qu'elles aident les élèves à acquérir les connaissances, les habiletés, les valeurs et les habitudes de vie qui contribuent à un avenir viable.
- 2) Contribuer aux pratiques efficaces dans le domaine de l'éducation au développement durable.
- 3) Donner aux élèves des occasions de prendre des décisions et d'analyser les questions de développement durable.

Domaines prioritaires

L'éducation au développement durable consiste notamment à apprendre les relations qui existent entre les facteurs sociaux, environnementaux et économiques d'une part et la qualité de vie d'autre part. Le **Cadre de référence de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005–2014)** souligne des domaines prioritaires liés au développement durable.

Domaines prioritaires liés au développement durable		
Socioculturels	Environnementaux	Économiques
Droits de la personne Paix et sécurité humaine Justice Égalité entre hommes et femmes Diversité culturelle et compréhension interculturelle Collectivité et culture Santé VIH et SIDA Gouvernance Démographie Équité et droits	Ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none">• eau• énergie• agriculture• biodiversité et conservation des habitats• poisson• forêts• air Changement climatique Transformation du milieu rural Urbanisation durable Prévention des catastrophes et atténuation des impacts	Réduction de la pauvreté Responsabilité et obligation redditionnelle des entreprises Économie de marché Efficacité énergétique et conservation de l'énergie Gestion des déchets et consommation Performance économique Rentabilité agricole Exploitation minière Emploi Éducation

Les sujets que vous approfondirez doivent être clairement liés à l'un de ces domaines prioritaires. Chaque sujet doit être envisagé du point de vue du développement durable, ce qui inclut des facteurs sociaux, environnementaux et économiques.

Pour d'autres renseignements sur les domaines prioritaires et leurs liens avec les résultats d'apprentissage prévus pour les élèves de la maternelle à la 12^e année du Manitoba, veuillez consulter le site Web du Ministère consacré au développement durable à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.mb.ca/m12/dev_durable/index.html.

L'apprentissage doit :

- **Être interdisciplinaire et holistique** : l'éducation au développement durable est intégrée à l'ensemble des programmes d'études et ne constitue pas une matière distincte.
- **S'inspirer des valeurs de la durabilité** : les valeurs et les principes implicites du développement durable doivent être explicités de manière à faire l'objet d'analyse, de débats et d'expériences afin d'être mis en application.
- **Être applicable** : les expériences d'apprentissage proposées sont intégrées à la vie personnelle de tous les jours.
- **Être pertinent sur le plan local** : le projet aborde des questions locales de façon à ce que les élèves puissent établir des liens avec leur collectivité.

L'enseignement et l'apprentissage doivent aussi :

- Encourager la pensée critique et la résolution des problèmes : les élèves prennent confiance en eux-mêmes en s'attaquant aux défis et aux possibilités en rapport avec le développement durable.
- Permettre de recourir à des méthodes multiples : les élèves utilisent des textes, les arts, le théâtre, les débats, l'apprentissage expérientiel et diverses stratégies pour approfondir le concept de durabilité.
- Permettre de prendre des décisions de manière participative : les élèves participent aux décisions sur les contenus de leur apprentissage et sur la manière dont ils l'apprennent.
- Favoriser le travail d'équipe et la collaboration : les enseignants et les élèves travaillent de concert pour acquérir des connaissances, des habiletés, des valeurs et des habitudes de vie dans leur école et leur collectivité qui contribueront au développement durable aujourd'hui et demain.